

LA LETTRE D'INFORMATION  
DE L'AGGLO  
ORLÉANS VAL DE LOIRE

n° 02  
MARS 2016

Boigny-sur-Bionne \ Bou \ La Chapelle-Saint-Mesmin \ Chanteau \ Chécy \  
Combleux \ Fleury-les-Aubrais \ Ingré \ Mardié \ Marigny-les-Usages \  
Olivet \ Orléans \ Ormes \ Saint-Cyr-en-Val \ Saint-Denis-en-Val \  
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin \ Saint-Jean-de-Braye \ Saint-Jean-de-la-Ruelle \  
Saint-Jean-le-Blanc \ Saint-Pryvé-Saint-Mesmin \ Saran \ Semoy \

# Agglo.com

www.orleans-agglo.fr



**CHARLES-ÉRIC LEMAIGNEN, président de l'Agglo**

En votant en novembre dernier son 3<sup>e</sup> programme local de l'habitat, notre agglomération démontre une nouvelle fois sa capacité à fédérer ses 22 communes autour d'une vision partagée d'aménagement et de services à l'échelle du territoire.

Nous sommes l'une des 13 capitales de région ; ce statut très favorable n'est pas nécessairement un statut définitif. La question qui se pose à nous est la suivante : avons-nous l'ambition de compter dans 20 ans parmi les grandes agglomérations françaises, parmi ces quelques territoires attractifs et dynamiques qui seront choisis en priorité pour des implantations ou événements économiques, sportifs et culturels dans cette compétition entre les collectivités ? Pour permettre à notre intercommunalité de poursuivre son développement, il nous faut un projet partagé, une nouvelle gouvernance et, sans doute, une évolution en communauté urbaine voire en métropole. Déjà la loi NOTRe donnera à notre intercommunalité des compétences nouvelles à compter de janvier 2017 - exercées jusqu'alors par les communes - comme l'aménagement de l'espace, la gestion des zones économiques et commerciales, la promotion du tourisme. Cette évolution est un débat que les élus communautaires ont engagé en ce début d'année et qui devra, sur la base d'un projet partagé, nous permettre de décider de la transformation de l'Agglo en communauté urbaine. Ce débat devra se nourrir d'ici-là de discussions politiques, et faire preuve de pédagogie.

Je souhaite vous le relayer régulièrement car vous êtes, vous les habitants de l'agglomération, au cœur de ce projet et de cette vision du territoire. Les équipements et services que l'intercommunalité porte, sont là pour vous garantir qualité de vie au quotidien, cohérence de développement et attractivité de notre territoire. Notre objectif est à la fois d'affirmer Orléans dans son rôle de capitale régionale tout en renforçant l'action de proximité de nos collectivités locales.



Voté au Conseil d'agglomération en novembre dernier, le troisième programme local de l'habitat (PLH3) comprend plus d'une cinquantaine d'actions pour un même objectif : améliorer l'habitat sur l'ensemble du territoire. Explications.

# PLH

communauté d'agglomération  
**Orléans Val de Loire**  
Programme local de l'Habitat

3

2

**HABITAT**

Une dynamique collective pour un habitat amélioré

3

**AGRICULTURE**

Un schéma de circulation pour les engins agricoles

**DÉCHETS VERTS**

Service de collecte gratuite

4

**ÉCONOMIE**

Deret-Sephora, la palette s'élargit

**TRIBUNES LIBRES  
INFOS PRATIQUES**



**Agglo**  
Orléans Val de Loire



# Une dynamique collective pour un habitat amélioré



## TERRITOIRES DURABLES

Vote au Conseil d'agglomération en novembre dernier, le troisième programme local de l'habitat (PLH 3) comprend plus d'une cinquantaine d'actions pour un même objectif : améliorer l'habitat sur l'ensemble du territoire. Explications.



des fiches actions pour chaque commune. « L'ensemble a été élaboré avec un souci de cohérence, poursuit Marie-Agnès Linguet, et privilégie trois orientations fortes : l'attractivité de l'offre de logements, la mixité de l'habitat sous toutes ses formes (sociales, fonctionnelles, architecturales...) et l'animation collective de ce projet (communes, Agglo, partenaires). »

## ÉQUILIBRER LA RÉPARTITION DES LOGEMENTS

Parmi les nombreuses actions du programme, la réhabilitation du parc de logements sociaux sera poursuivie, en relation avec les bailleurs et les constructeurs. Le développement de logements neufs permettra d'anticiper



## L'habitat privé aussi

Pour limiter la dégradation de l'habitat privé, le PLH 3 se donne pour objectif de repérer les logements dégradés, insalubres ou vacants, et plus particulièrement les copropriétés en difficulté. En fonction de chaque situation, des solutions seront proposées pour accompagner les propriétaires dans la remise en état de leur bâtiment : études techniques, travaux de réhabilitation...

les besoins à venir en veillant à rééquilibrer la répartition des logements sociaux et à favoriser ainsi la mixité. Sans oublier les personnes les plus fragiles pour lesquelles l'offre de logement sera adaptée. « Il est de notre responsabilité de proposer les meilleures réponses aux personnes âgées ou à mobilité réduite, aux jeunes et aux ménages à revenus modestes ou encore aux gens du voyage qui souhaitent se sédentariser. Chacun a le droit de vivre dans un logement décent », conclut Marie-Agnès Linguet.

## Pouvoir devenir propriétaire

Le PLH 3 prévoit différentes actions pour soutenir les ménages modestes qui souhaitent devenir propriétaires. Il s'agit à la fois de mieux connaître le marché immobilier pour l'orienter vers une offre adaptée, de favoriser la construction de logements répondant aux besoins de ces ménages et de proposer, à titre expérimental, un accompagnement personnalisé dans la réalisation de leur projet.

**9 000**  
logements  
construits d'ici  
2021, dont  
2 300 logements  
sociaux et  
720 logements  
très sociaux

**31**  
actions à l'échelle  
de l'agglomération  
et 22 fiches actions  
communales

C'est la qualité du cadre de vie et le dynamisme du territoire qui ont guidé l'élaboration du 3<sup>e</sup> programme local de l'habitat. Mené sous l'égide de l'Agglo, le travail s'est appuyé sur une concertation large et soutenue avec les maires, mais aussi avec les services communautaires et municipaux, et enfin avec tous les acteurs concernés – services de l'État, organismes HLM, aménageurs, associations... « Le fil directeur de ces échanges était d'imaginer ensemble l'avenir de notre territoire, souligne Marie-Agnès Linguet, vice-présidente de l'Agglo, déléguée à l'Habitat et à la Politique de la ville. Il s'agissait à la fois de répondre à la diversité des besoins des habitants, de respecter nos obligations légales et de veiller à limiter l'étalement urbain. La force de ce projet, c'est la volonté conjointe des 22 communes de construire un programme d'actions collectives qui contribuera au dynamisme de tout notre territoire. C'est un

véritable projet de territoire que nous allons animer pendant les six années à venir. »

## TROIS ORIENTATIONS FORTES

Le PLH 3 a été élaboré sur la base d'un diagnostic réalisé en 2013 par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise (AUAO). Un diagnostic qui pointe notamment la mobilité des ménages quittant l'agglomération pour s'installer dans la couronne péri-urbaine, avec pour principale motivation de devenir propriétaire, à moindre coût. Il constate aussi une demande de logement social qui s'intensifie et la nécessité de prendre en compte les besoins croissants des publics vulnérables : populations vieillissantes, jeunes, personnes à mobilité réduite, personnes à bas revenus...

S'il comprend des actions à l'échelle de l'agglomération, le PLH3 englobe aussi



# Schéma de circulation des engins agricoles

AGRICULTURE

Dorénavant, au nord-ouest de l'agglomération, la concertation est de mise en amont des aménagements de voirie, pour ne pas pénaliser l'accès aux parcelles agricoles.

C'est une première dans le Loiret. L'AggLO Orléans Val de Loire et la chambre d'agriculture du Loiret viennent d'élaborer un schéma de circulation des engins agricoles pour le secteur nord-ouest de l'agglomération, correspondant aux communes d'Ingré, de La Chapelle-Saint-Mesmin et d'Ormes.

Ce recensement a été présenté fin janvier, après un an de concertation, aux aménageurs et aux exploitants concernés. Il vise plusieurs objectifs :

- >>> identifier les routes empruntées par les engins agricoles, entre l'exploitation et les parcelles cultivées,
  - >>> pérenniser l'accès aux parcelles durant les périodes de travaux (maintien du passage ou itinéraires alternatifs),
  - >>> favoriser la concertation afin que les futurs aménagements intègrent et respectent les gabarits des engins agricoles,
  - >>> inciter les exploitants à emprunter les chemins ruraux dès que c'est possible.
- Ce schéma a été initié dans le cadre de la charte agricole de l'AggLO adoptée en 2012. Une première qui pourrait faire des émules au nord-est de l'agglomération.



© JEAN PUYO

## Service de collecte gratuite

DÉCHETS VERTS

Avec le retour du printemps et des activités de jardinage, l'AggLO reconduit son service de collecte gratuite des déchets verts. Il s'adresse aux seniors de 75 ans et plus, ainsi qu'aux personnes disposant d'une carte d'invalidité ou d'une carte de stationnement pour personne à mobilité réduite. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire auprès de votre mairie de proximité; la direction de la Gestion des déchets vous adresse ensuite le calendrier des dates de collecte, ainsi que des sacs permettant de déposer vos déchets verts.

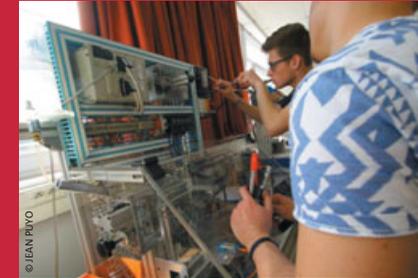


INFO COMPOSTAGE

Engagée dans la réduction des déchets, l'AggLO organise de la mi-mars à la mi-avril des réunions d'information et de distribution gratuite de composteurs. Vous êtes intéressé par cette démarche et souhaitez être accompagné, inscrivez-vous dès maintenant au 02 38 56 90 00 car le nombre de places est limité ! Depuis 2003, 16 000 familles ont déjà été formées et équipées gratuitement de composteurs.

APPRENTISSAGE - FORMATION

## Portes ouvertes du CFA



© JEAN PUYO

Ouvrez vos agendas ! Le centre de formation des apprentis de l'AggLO programme ses portes ouvertes le mercredi 16 mars, de 13h30 à 17h, et le samedi 19 mars, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. L'occasion de découvrir les formations en apprentissage, du CAP au BTS. La palette est large et ne cesse de s'enrichir pour répondre aux besoins des secteurs présents sur le territoire : tourisme, immobilier, électrotechnique, systèmes numériques (réseaux, alarme/sécurité, électro-domestique...), vente-commerce, services (petite enfance, relation client-usager, aide à la personne et vie locale), ébénisterie, sans oublier la formation continue.

→ **Portes ouvertes du CFA de l'AggLO**, Cité des métiers, 9 rue du 11-Novembre, à Orléans. Contacts : 02 38 83 81 81 et [contactcfa@orleans-agglo.fr](mailto:contactcfa@orleans-agglo.fr)

LIGUE CONTRE LE CANCER

Gala des 50 ans

Le comité du Loiret de la Ligue contre le cancer souffle ses 50 bougies. Pour l'occasion, il organise un gala, le jeudi 12 mai, à 19h, au domaine de la Fontaine, à Olivet. Au programme de cette soirée, « mar-rainée » par Lucienne, des Vamps : concert des Soul Dealers (1<sup>re</sup> partie), suivi d'un dîner et spectacle de magie avec John Valente. L'inscription est de 80€ tout compris, dont une partie sera reversée à la Ligue contre le cancer. Pour tout renseignement/inscription : [espoircancerorleans@gmail.com](mailto:espoircancerorleans@gmail.com)



ÉCONOMIE

# Deret-Sephora la palette s'élargit

Le partenariat historique existant entre le logisticien Deret et le géant de la cosmétique Sephora vient de prendre une nouvelle dimension. Prestataire pour le transport, la préparation de commandes, la livraison de magasins en véhicules électriques, Deret, via sa filiale immobilière, construit également des bureaux pour Sephora ! Cet immeuble de 3 912 m<sup>2</sup> sur 4 niveaux est bâti à Saran, à proximité de la plateforme logistique mondiale de Sephora gérée par Deret logistique. Un bâtiment en capacité de réunir l'ensemble des équipes administratives de Sephora et conçu dans une démarche respectueuse du développement durable : construction certifiée HQE, pompe à chaleur, éclairage par LED, panneaux solaires, récupération des eaux pluviales pour les sanitaires...



© JEAN PUJO

## PROCHAIN CONSEIL D'AGGLO

Jeudi 31 mars 2016, à 18h  
au centre municipal d'Orléans

## PERMANENCE DU PRÉSIDENT D'AGGLO

• Chaque mois, Charles-Éric Lemaignen, président d'Agglo, tient une permanence pour échanger avec vous. La prochaine est programmée le mardi 8 mars, de 18h à 20h, au siège de l'Agglo, 5 place du 6-Juin-1944, à Orléans. Sur rendez-vous au 02 38 78 49 47.

## PROJET INTERIVES

La concertation engagée par l'Agglo sur le projet Interives se poursuit. Un atelier est programmé le 30 mars, à 20h, salle Michelet (Fleury) sur les « secteurs Interives Est (gare-Lamartine) ». Inscription obligatoire sur [www.agglo-orleans.fr](http://www.agglo-orleans.fr)  
**+ vidéo de la concertation : [www.agglo-orleans.fr](http://www.agglo-orleans.fr)**

TRIBUNES LIBRES

### GROUPE MAJORITÉ N'ayons pas peur

L'évolution de notre agglomération en communauté urbaine suscite des interrogations notamment sur la place et le rôle des communes. À nous, tous ensemble de répondre à ces inquiétudes. Nous allons poursuivre dans le même esprit qu'actuellement en tenant compte de l'identité communale. Il y va ainsi du 3<sup>e</sup> programme local de l'habitat (PLH), récemment adopté à l'unanimité, qui détermine les actions et investissements en matière d'habitat et de logement à l'échelle de l'agglomération. Le PLH a été élaboré en lien avec les communes. Chacune d'entre elles a pu faire entendre sa voix, quant au nombre de logements à construire sur son territoire, en particulier les logements sociaux. Voilà un bel exemple intercommunal. Les orientations sont fixées au niveau de l'agglomération, pour une cohérence d'ensemble. Aux communes de décider de leur mise en œuvre.

Ce qui est possible en matière d'habitat doit l'être en matière d'urbanisme, l'une des compétences de la communauté urbaine, afin d'assurer le développement harmonieux de notre territoire.

### GROUPE DES ÉLU-E-S PS, VERTS ET DIVERS GAUCHE Orléans métropole ? : les citoyens doivent être au cœur du débat !

Au cours du dernier conseil de communauté, et à l'occasion de la présentation en séance du bilan du conseil de développement, le débat s'est engagé sur l'évolution de l'intercommunalité et la perspective d'évolution de l'agglomération Orléans-Val de Loire en métropole. Face à la volonté de la majorité d'aller « plus vite », nous avons tenu à rappeler qu'avant de parler de structure (communauté urbaine, métropole...), nous devons travailler sur le projet de territoire, sur la cohésion et les solidarités avec nos concitoyens. Ce n'est pas la structure qui fait le dynamisme et il ne faut pas oublier les citoyens. Ils doivent être au cœur du débat. Évoluer, oui mais ensemble.

### GROUPE PARTI COMMUNISTE – FRONT DE GAUCHE Pour une consultation de la population !

L'Agglo se prépare à devenir une Communauté urbaine et s'appête à exercer des compétences supplémentaires, privant les communes de leur raison d'être. Cette évolution va radicalement transformer le cadre de vie des habitants. Pourtant, à aucun moment il ne vient à l'idée des décideurs qu'il serait légitime de consulter la population. Seule la ville de Saran s'est engagée dans cette voie. Cette consultation doit être étendue à l'ensemble des communes. L'Agglo aurait-elle peur du verdict populaire ?

### GROUPE FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE Un projet d'agglo...

Bien que nous soyons attachés à une organisation territoriale reposant sur le triptyque communes - nation - département, notre collectivité doit porter un projet pour ces années, préparer l'avenir, agir maintenant pour un développement harmonieux du territoire. Améliorer notre cadre de vie. Accompagner une politique ambitieuse. Aménager durablement le territoire.



Directeur de publication : C. E. Lemaignen • Directeur de rédaction : J. Goepfert • Coordination : A. di Tommaso • Rédaction : C. Jaunet - A. di Tommaso • Maquette : L. Scipion • Photos : J. Puyo - O. Marcu • Impression : Imaye graphic - Papier issu de forêts gérées de façon responsable, fabriqué et imprimé dans des usines disposant de démarches certifiées de maîtrise des impacts sur l'environnement • Numéro d'ISSN 1639-8556 • Dépôt légal à parution • Tirage : 14 000 ex. • Publication de l'Agglo : Espace Saint-Marc - 5 place du 6 juin 1944 - 45000 Orléans - Tél. : 02 38 79 27 65 - [www.agglo-orleans.fr](http://www.agglo-orleans.fr)

# VUENVILLE



1



2



## NOUVEL AN CHINOIS

◀ [1] Un évènement



4

## FÉVRIER 2016

### ◀ [3] HONORÉE

Dimanche 24 janvier, dans le cadre de la Journée internationale de dédiée à la mémoire des victimes de la Shoah et à la prévention des crimes contre l'Humanité, Coralie Beluse est élevée à titre posthume au rang de Juste parmi les Nations. Une plaque est dévoilée au 7, rue du Poirier, l'ancien orphelinat protestant où la directrice de l'établissement avait caché et ainsi sauvé de la déportation 3 enfants juives entre 1943 et 1945.

### ◀ [3] SCIENTIFIQUE

Le conseil scientifique du Muséum (MOBE) a été installé. Il est présidé par Bernard Chevassus-au-Louis, président honoraire du Muséum national d'histoire naturelle (Paris).

### ◀ [3] EN TRAVAUX

Annoncé en janvier, l'opération de rénovation du secteur Carmes est bel et bien commencée !

### ▲ [4] BRANCHÉ

Du 19 au 21 février, le jeu vidéo fait le show à Orléans et le gymnase Bernard-Pellé fait le plein à l'occasion de la première édition du Orléans game show, tournoi organisé par l'association locale Oregami.

### ▶ [5] ÉMOTION

Le 13 février, concert d'Alain Chamfort, programmé par *Nostalgie*, à l'Institut. Intense.

### ▶ [6] FINALE PIANO

Moment d'extase et de magie. C'est le Japonais Takuya Otaki qui a remporté la palme, lors du 12<sup>e</sup> Concours international de piano d'Orléans. Son jeu puissant a fait la différence lors d'une finale grandiose, le 28 février, au Théâtre d'Orléans.

### ▶ [7] FORCES VIVES

Le 28 janvier, le maire, entouré de son équipe municipale, présente ses vœux aux forces vives de la ville, les remercie pour leur investissement et leur renouvelle toute sa confiance.



5



6



3



7